



Résolution adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 août 2012 et à laquelle étaient présents(es) Monsieur Georges Décarie, Monsieur Gaétan Lacelle, Monsieur Ignace Denutte, Madame Diane Lalande, Monsieur Rodrigue Ragot, conseillers et conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Yves Généreux, maire.

Monsieur Robert Charette, directeur général adjoint, était également présent.

**Résolution 2012.08.217**

**Délégation de la juridiction de navigation- demande d'appui à la Fédération Québécoise des Municipalités**

CONSIDÉRANT que sur le territoire de Nominique on retrouve plusieurs lacs de différentes caractéristiques;

CONSIDÉRANT qu'il est ardu et sans garantie de procéder à l'élaboration d'un code d'éthique et/ou une modification aux règles de navigation;

CONSIDÉRANT que certains lacs, selon leurs caractéristiques, ne devraient pas permettre l'usage d'embarcations motorisés de grande puissance;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GEORGES DÉCARIE

ET RÉSOLU de demander à la Fédération Québécoise des municipalités d'intervenir auprès des différents gouvernements afin que soit déléguée à la province et/ou aux municipalités la juridiction d'établir des normes et règles de navigation en regard avec les différentes caractéristiques des plans d'eau.

Que Nominique offre sa collaboration advenant la formation d'un comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉE À NOMININGUE, le 15 août 2012

Robert Charette  
Directeur général adjoint

N.B.: *Veillez noter que le procès-verbal dont a été extraite cette résolution devrait être déclaré conforme à une séance ultérieure du conseil municipal.*